



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COMMUNIQUE AGREMENT USINE DE CONDITIONNEMENT

CAMPAGNE 2014-2015

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exploitant d'usine de conditionnement de café et/ou de cacao au cours de la campagne 2014-2015, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café-Cacao, sis au 20^{ème} étage de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **9 juillet 2014 au 18 juillet 2014** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)** et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Les frais de dossier fixés à Cent Mille (100 000) francs CFA, sont payables en une seule fois, à la comptabilité du Conseil du Café Cacao, lors du dépôt du dossier de demande d'agrément.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 20 27 95/ 20 25 69 64